

Distr : Général
3 novembre 2023
Français
Original : Anglais

Comité d'examen de la mise en œuvre de la Convention

Vingt et unième session

Samarkand, Ouzbékistan, 13–17 novembre 2023

Consultations participatives pour l'évaluation à mi-parcours du cadre stratégique 2018–2030 de l'UNCCD.

Évaluation à mi-parcours : Principales conclusions et recommandations de l'évaluation indépendante

Informations de fond pour les consultations participatives

Résumé

Par la décision 7/COP.15, la Conférence des Parties de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification a lancé une évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique 2018-2030 de l'UNCCD. L'évaluation à mi-parcours est supervisée par un groupe de travail intergouvernemental dédié (IWG-MTE) avec le soutien du secrétariat de l'UNCCD, et le premier document principal du processus d'évaluation est une évaluation indépendante qui fournit une évaluation détaillée des principaux aspects et composantes du Cadre stratégique et sert d'informations de base fondées sur des données probantes.

Les conclusions et recommandations de l'évaluation indépendante seront examinées lors de consultations participatives organisées dans le cadre de l'agenda officiel du CRIC. En vue de ces consultations, les principaux messages et recommandations du rapport d'évaluation indépendante ont été résumés dans le présent document de séance.

* This document is provided in French as unofficial courtesy translation. The original text is the English version, all language versions might have translation inaccuracies.

Contenu

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-4	3
II. Objet des consultations participatives	5-6	3
III. Organisation des travaux lors des consultations participatives	7-8	4
IV. Examen des principales conclusions et recommandations de l'évaluation indépendante	9-35	4
A. Engagements politiques et financiers.....	13-18	5
B. Une action à plus grande échelle sur le terrain	19-21	6
C. Liens entre les trois conventions de Rio	22-24	7
D. Mise à jour de la politique scientifique	25-28	7
E. Suivi et rapports	29-35	8
V. Conclusions	36-37	9

I. Introduction

1. Par la décision 7/COP.15, la Conférence des Parties (COP) de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) a lancé une évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique 2018-2030 de l'UNCCD. L'évaluation à mi-parcours a pour but d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre stratégique et la réalisation de ses cinq objectifs stratégiques. Elle déterminera si le Cadre stratégique fonctionne comme prévu, si sa mise en œuvre répond aux objectifs énoncés et si/comment il contribue aux priorités mondiales plus larges du développement durable. L'évaluation informera les Parties et les autres parties prenantes clés des succès et des défis de la mise en œuvre et, par le biais d'un processus participatif, aboutira à des recommandations visant à améliorer encore les performances pour la période restante du Cadre stratégique 2018-2030 de l'UNCCD.

2. L'évaluation à mi-parcours est supervisée par un groupe de travail intergouvernemental (IWG-MTE) avec le soutien du secrétariat de l'UNCCD. Trois documents principaux sont préparés pour le processus d'évaluation :

(a) Une évaluation indépendante, préparée par des évaluateurs externes et gérée par le secrétariat de l'UNCCD, qui fournit une évaluation détaillée des principaux aspects et composantes du Cadre stratégique et sert d'information de base fondée sur des preuves ;

(b) le rapport du IWG-MTE à la COP 16, dans lequel le groupe présentera son interprétation de l'état du Cadre stratégique et ses recommandations pour l'avenir ; et

(c) L'éventuelle décision de la COP 16 sur la manière de renforcer la mise en œuvre du Cadre stratégique de l'UNCCD au cours de sa seconde moitié, de 2025 à 2030.

3. Le rapport d'évaluation indépendante a été achevé et peut être consulté sur le site web de l'UNCCD : <https://www.unccd.int/convention/governance/strategic-framework-2018-2030/midterm-evaluation>. Le rapport fournit une analyse détaillée de l'efficacité des mesures prises dans le cadre du processus de l'UNCCD au titre des cinq objectifs stratégiques du Cadre stratégique¹, en s'appuyant sur les réactions des parties prenantes obtenues par le biais d'une enquête et d'entretiens. Il examine, entre autres, la pertinence du Cadre stratégique pour les parties et les partenaires de mise en œuvre, la cohérence du Cadre stratégique avec d'autres priorités et mesures connexes, l'efficacité du système de suivi et d'établissement de rapports, la durabilité des résultats et la prise en compte des questions d'égalité des sexes. L'évaluation indépendante fait également une brève déclaration sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'impact du Cadre stratégique.

4. Comme le prévoit son mandat, le rapport d'évaluation indépendant présente des conclusions et des recommandations fondées sur ses conclusions. Conformément à la décision 7/COP.15, une consultation participative sur ces conclusions et recommandations sera organisée lors de la 21^{ème} réunion du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC).

¹ Objectif stratégique 1 : Améliorer l'état des écosystèmes touchés, lutter contre la désertification et la dégradation des terres, promouvoir la gestion durable des terres et contribuer à la neutralité en matière de dégradation des terres.

Objectif stratégique 2 : Améliorer les conditions de vie des populations touchées.

Objectif stratégique 3 : Atténuer les effets de la sécheresse, s'y adapter et les gérer afin d'améliorer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables.

Objectif stratégique 4 :

Faire en sorte qu'une mise en œuvre efficace de la Convention procure des avantages pour l'environnement mondial.

Objectif stratégique 5 : Mobiliser des ressources financières et non financières importantes et additionnelles en faveur de la mise en œuvre de la Convention par l'instauration de partenariats mondiaux et nationaux efficaces.

II. Objet des consultations participatives

5. Les consultations participatives sur les conclusions et les recommandations de l'évaluation indépendante seront organisées dans le cadre de l'ordre du jour officiel du CRIC. L'objectif de ces consultations est de recevoir des participants du CRIC leurs premières réactions sur les principales conclusions et propositions faites par les consultants externes. Les membres de l'IWG-MTE auront ainsi une idée des points de l'évaluation indépendante qui semblent être soutenus par les pays et de ceux qui ne le sont pas, ce qui les aidera à réfléchir à la manière d'orienter le rapport pour la COP 16. Pour les participants du CRIC, les consultations sont l'occasion de savoir quels types de questions sont pris en compte dans le processus d'évaluation à mi-parcours et de faire part de leurs commentaires à l'IWG-MTE.

6. Le rapport d'évaluation indépendante est un long document, qui couvre presque tous les sujets traités dans le cadre de l'UNCCD. Pour faciliter les consultations participatives, les principaux messages et recommandations du rapport ont été résumés dans ce document de séance (CRP), qui fait partie de la documentation officielle du CRIC 21.

III. Organisation des travaux lors des consultations participatives

7. Les consultations participatives seront organisées sous la forme d'une discussion plénière du CRIC, prévue dans l'après-midi du jeudi 16 novembre. Aucune autre réunion n'aura lieu en parallèle. La configuration de la salle sera celle de la plénière du CRIC et l'interprétation simultanée sera disponible.

8. Au début des consultations participatives, les groupes régionaux/d'intérêt, les Parties et les observateurs peuvent, s'ils le souhaitent, faire de brèves déclarations générales en rapport avec l'évaluation à mi-parcours. Ensuite, la réunion se poursuivra sous la forme d'un échange autour des sujets présentés dans la section suivante de ce document de référence. Le consultant principal de l'évaluation indépendante présentera brièvement les conclusions et les propositions pour chaque sujet, un par un, après quoi les Parties pourront intervenir.

IV. Examen des principales conclusions et recommandations de l'évaluation indépendante

9. L'évaluation indépendante présente de nombreuses conclusions et propositions d'amélioration concernant presque tous les domaines d'activité de l'UNCCD. D'une manière générale, les conclusions suggèrent que des progrès sont réalisés dans la mise en œuvre du Cadre stratégique et de ses objectifs stratégiques. Les travaux de l'UNCCD sur la neutralité de la dégradation des terres (NDT) ont été utiles et bénéfiques pour les pays concernés et présentent un potentiel significatif et ont un rôle important pour faire progresser la restauration des terres à l'échelle mondiale. La convention est également reconnue comme l'un des principaux acteurs de la sensibilisation, de l'élaboration des politiques et de la coopération en matière de sécheresse au niveau mondial, et ce rôle s'accroît encore à mesure que les sécheresses se généralisent et s'aggravent. En outre, les questions de genre sont de plus en plus intégrées dans toutes les activités de l'UNCCD, en tant que sujet transversal.

10. En ce qui concerne le secrétariat de la convention et le Mécanisme Mondial, les conclusions relatives à leurs performances et à leur efficacité indiquent que ces deux entités sont généralement efficaces ; elles se concentrent sur les "bons" sujets et leur travail est considéré comme précieux. Le secrétariat est particulièrement félicité pour avoir introduit dans les débats de l'UNCCD des sujets d'une importance cruciale tels que la gouvernance foncière, tandis que le soutien du Mécanisme Mondial à la traduction des objectifs des NDT en projets susceptibles d'être financés par le biais de partenariats diversifiés est largement apprécié.

11. Bien que des progrès aient été accomplis, l'évaluation indépendante a mis en évidence de nombreux domaines nécessitant davantage d'efforts, dont certains sont d'une importance cruciale pour la durabilité des résultats obtenus jusqu'à présent et pour la durabilité des réalisations. Les recommandations de l'évaluation à mi-parcours et les consultations

participatives pendant le CRIC se concentreront sur le renforcement des mesures dans ces domaines.

12. Les chapitres suivants présentent les améliorations possibles dans cinq domaines, tels que décrits dans le rapport d'évaluation indépendante, en vue de leur examen dans le cadre des consultations participatives. Pour chaque domaine, des questions indicatives sont également présentées, dans le but de faciliter la réflexion des parties sur l'endroit où elles doivent fournir des informations en retour lors des consultations. Il convient de noter que les questions relatives à la sécheresse ne sont que peu abordées ici, car elles sont traitées en détail par le groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse, qui soumettra également son rapport à la COP 16. Elles sont toutefois décrites en détail dans le rapport de cette évaluation indépendante.

A. Engagements politiques et financiers

13. Le rapport de l'évaluation indépendante indique que, bien que l'UNCCD et son Cadre stratégique soient généralement considérés comme pertinents, les actions entreprises par les pays tendent à être guidées par d'autres cadres qui sont soit plus spécifiques/adaptés à leur situation, soit considérés comme politiquement plus importants. Le statut et la reconnaissance de l'UNCCD sont considérés comme inférieurs à ceux des deux autres conventions de Rio. Dans la plupart des pays, l'UNCCD n'influence pas beaucoup les processus budgétaires nationaux et, en général, elle suscite moins d'attention de la part des politiques et des médias et a une influence plus faible sur la politique scientifique. L'accès au financement des principaux donateurs externes et partenaires de mise en œuvre est complexe, et de nombreux points focaux de l'UNCCD et autres parties prenantes ne disposent pas des capacités nécessaires à cet effet.

14. Le secrétariat de l'UNCCD et le Mécanisme Mondial sont de petite taille et si leur travail acharné est reconnu, leurs ressources limitées le sont également. Le budget ordinaire pour les activités dans le cadre de l'UNCCD a été limité par une croissance nominale zéro, ce qui signifie qu'il est resté au même niveau pendant plus d'une décennie, perdant ainsi un pouvoir d'achat significatif, alors que le champ d'application des sujets de la Convention a considérablement évolué. L'évaluation des impacts budgétaires potentiels de toutes les demandes de l'UNCCD à la COP concernant des besoins de financement supplémentaires pour des activités renforcerait la transparence. En outre, une communication régulière et proactive de l'UNCCD sur les coûts associés aux activités de la Convention, et des réponses aux demandes des parties avant et pendant les COP concernant leurs coûts potentiels, pourraient susciter une plus grande adhésion des parties aux activités du Secrétariat. L'absence de croissance du budget ordinaire a eu pour conséquence qu'une part de plus en plus importante des activités de l'UNCCD est financée par des ressources extrabudgétaires, qui échappent à la gouvernance de la COP, ce qui limite la transparence du budget de la Convention. Si ces ressources extrabudgétaires sont les bienvenues, une trop grande dépendance à leur égard pose un risque majeur pour la continuité des activités et des postes de personnel qu'elles financent.

15. L'évaluation considère que l'engagement politique/la visibilité et la disponibilité des ressources sont étroitement liés à bien des égards - si l'un est absent, l'autre ne le sera probablement pas non plus. Elle formule les recommandations suivantes pour renforcer les engagements politiques et financiers en vue de faire progresser l'UNCCD et son Cadre stratégique :

1. Recommandation 1 : Fixation d'un ou plusieurs objectifs globaux

16. Le concept de NDT sert bien de base à la programmation au niveau national et à l'établissement de rapports au niveau mondial, comme pour le suivi des ODD. Néanmoins, comme l'ont indiqué de nombreux répondants, il n'est pas idéal pour convaincre les décideurs politiques ou le grand public. Un objectif quantitatif explicite de restauration, tel que le "30

d'ici 30" du cadre mondial pour la biodiversité ou le "50 d'ici 40" de l'initiative du G20², serait utile pour l'UNCCD, même s'il s'agirait (du moins pour l'instant) d'un concept-cadre pour la NDT. Des objectifs quantitatifs ou des obligations explicites seraient également utiles en tant qu'outils pour garantir que les pays prennent la mise en œuvre de la convention plus au sérieux. Ils pourraient inciter les gouvernements à prendre les mesures nécessaires et faciliter l'évaluation des besoins et la mise à disposition de ressources pour la mise en œuvre.

2. Recommandation 2 : Comblent le fossé entre les pays concernées et celles qui ne le sont pas

17. De nombreuses parties qualifiées de "non affectées" dans le cadre de l'UNCCD prennent des mesures pour protéger et restaurer leurs terres et leurs sols. Jusqu'à présent, le processus de la convention n'a accordé qu'une attention limitée à l'intégration dans son ordre du jour et dans ses opérations de considérations de fond en dehors des pays appartenant aux cinq annexes régionales de mise en œuvre, bien que cela puisse enrichir considérablement la base de fond et approfondir l'engagement politique et la coopération dans le monde entier.

3. Recommandation 3 : Renforcer l'efficacité de la mobilisation des ressources

18. Les points focaux nationaux de l'UNCCD et d'autres parties prenantes clés au niveau national pour la mise en œuvre de la convention ont besoin d'un soutien continu pour renforcer la collaboration avec d'autres secteurs et la capacité à traduire les plans et les objectifs en projets et programmes bancables adaptés à un financement national ou international à grande échelle, y compris de la part du secteur privé. Pour répondre à ces besoins, l'accès à l'information sur une variété de sources de financement et leurs modalités de fonctionnement pourrait être développé davantage. L'élaboration d'analyses de rentabilité démontrant les avantages économiques et sociaux de la lutte contre la DLDD serait également utile pour promouvoir l'engagement du secteur privé. Les partenariats et les initiatives tels que l'IDRA et l'initiative du G20 offrent un grand potentiel pour rassembler différents pays et organisations autour d'une préoccupation commune et pour influencer la mobilisation des ressources correspondantes. En outre, le budget ordinaire de la Convention devrait être à la hauteur des tâches confiées au secrétariat et au Mécanisme Mondial.

Questions qui pourraient être examinées lors des consultations participatives :

- Quelles seraient les mesures les plus importantes pour renforcer l'engagement politique et la visibilité de l'UNCCD au niveau national et mondial ?
- Comment l'UNCCD pourrait-elle aider au mieux les pays à accéder à un financement et à des investissements à grande échelle pour la mise en œuvre ?

B. Une action à plus grande échelle sur le terrain

19. L'évaluation indépendante a reçu de nombreux commentaires sur la nécessité de trouver des moyens efficaces pour que l'UNCCD favorise l'action sur le terrain. Certains ont indiqué que la dégradation des terres était encore perçue comme un problème environnemental et que son rôle essentiel dans l'agriculture, les infrastructures et l'urbanisation, entre autres, n'était pas suffisamment compris. On considère que cela limite l'institutionnalisation du NDT et des objectifs connexes dans les différentes politiques et réglementations gouvernementales. Il a également été considéré que les concepts utilisés par l'UNCCD ne sont pas faciles à relier aux activités de gestion durable des terres sur le terrain,

² La cible 2 du cadre mondial pour la biodiversité vise à garantir que "d'ici à 2030, au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres dégradés font l'objet d'une restauration effective" et la cible 3 vise à garantir que "d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres sont effectivement conservées et gérées au moyen de systèmes d'aires protégées écologiquement représentatifs, bien reliés et équitablement gouvernés, et d'autres mesures de conservation efficaces basées sur les zones". L'initiative mondiale du G20 sur la réduction de la dégradation des terres et le renforcement de la conservation des habitats terrestres vise à "prévenir, stopper et inverser la dégradation des terres et à réduire les terres dégradées de 50 % d'ici à 2040".

ce qui nécessite des informations mieux adaptées à cette fin. Pour renforcer l'action à plus grande échelle sur le terrain, l'évaluation indépendante recommande les mesures suivantes :

1. Recommandation 4 : Améliorer la disponibilité et le ciblage des informations

20. Les aspects économiques des terres et de la sécheresse, y compris la valeur des terres et l'analyse coûts-avantages des mesures de restauration, devraient être mieux intégrés dans le processus de l'UNCCD, car ils peuvent effectivement influencer la prise de décision politique. D'autre part, il est nécessaire de disposer d'orientations sur les approches concrètes qui peuvent être appliquées localement en tant que solutions à long terme pour atteindre les objectifs de l'UNCCD et de son Cadre stratégique. Ces besoins d'information pourraient être au moins partiellement couverts en tirant parti des réseaux d'experts existants impliqués dans la recherche scientifique et les aspects fonciers au sens large.

2. Recommandation 5 : Créer une "industrie de la restauration"

21. Pour obtenir un impact à grande échelle sur le terrain, le soutien et les efforts de l'UNCCD et d'autres organismes visant à atteindre les mêmes objectifs devraient déboucher sur une "industrie de la restauration" mondiale - une compilation de cadres normatifs, d'expertise scientifique, de financements ciblés, de praticiens compétents et d'utilisateurs des terres engagés - capable de mettre en œuvre la NDT. Pour que le processus de l'UNCCD soit un catalyseur efficace d'un tel mouvement, il pourrait être nécessaire de reconsidérer son approche de fond. Ce réexamen pourrait inclure, par exemple, de nouvelles mesures de l'UNCCD visant à promouvoir des normes ou une législation qui encourage le secteur public et les entreprises privées à protéger et à restaurer les terres, ou à faire progresser la formation d'experts sur des sujets spécifiques par le biais de partenariats.

Questions qui pourraient être examinées lors des consultations participatives :

- Quelles seraient les mesures les plus importantes à prendre par l'UNCCD pour soutenir et renforcer la mise en œuvre sur le terrain ?
- Comment l'UNCCD pourrait-elle catalyser une action à grande échelle pour soutenir la mise en œuvre ? Quels sont les facteurs les plus importants pour attirer l'attention du secteur privé sur la restauration des terres ?

C. Liens entre les trois conventions de Rio

22. L'évaluation indépendante a constaté que les liens entre la restauration des terres, l'adaptation au changement climatique et son atténuation, et la protection de la biodiversité sont de plus en plus reconnus, mais que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour attirer l'attention des principaux décideurs tels que les ministres des finances, de l'agriculture et de l'énergie. Le rapport indique qu'une meilleure prise de conscience et une meilleure compréhension des avantages des synergies dans la mise en œuvre des conventions de Rio sont nécessaires à l'échelle mondiale, tant dans les pays pauvres que dans les pays riches, et pour la planification et la mise en œuvre au niveau national ainsi que pour la coopération internationale. Pour renforcer les liens entre les trois conventions de Rio, l'évaluation indépendante recommande les mesures suivantes :

1. Recommandation 6 : S'engager à mettre en œuvre conjointement les trois conventions de Rio

23. Les pays devront mettre au point diverses améliorations en matière de coordination et de coopération nationales afin de promouvoir les synergies entre les trois conventions au niveau national, et les secrétariats des conventions, ensemble et séparément, devraient soutenir leurs efforts par le biais d'une assistance technique et de conseils, entre autres. Un engagement explicite en faveur d'une mise en œuvre conjointe par le biais de décisions des COP de chacune des trois conventions pourrait accélérer considérablement ces processus nationaux.

2. Recommandation 7 : Améliorer l'échange d'informations

24. Pour promouvoir davantage les synergies au niveau national, les pays pourraient bénéficier d'un accès aux études de cas et aux enseignements tirés des projets et des programmes qui relient les objectifs des trois conventions de Rio. Il pourrait s'agir d'un référentiel commun à toutes les conventions.

Questions qui pourraient être examinées lors des consultations participatives :

- Quelles seraient les mesures les plus importantes à prendre par l'UNCCD pour renforcer les liens entre les trois conventions de Rio au niveau national et mondial ?

D. Mise à jour de la politique scientifique

25. De nombreuses personnes interrogées dans le cadre de l'évaluation indépendante ont mentionné la nécessité d'une utilisation plus efficace de la science pour influencer la prise de décision politique et guider la mise en œuvre sur le terrain. Cela pourrait également signifier améliorer la pertinence des produits et services de l'UNCCD pour les activités sur le terrain. Les recommandations suivantes sont formulées afin d'actualiser et d'améliorer les contributions de l'UNCCD en matière de science et de politique :

1. Recommandation 8 : Améliorer la clarté des messages scientifiques et politiques

26. Les messages et les outils scientifiques et politiques de l'UNCCD doivent être simplifiés si l'on veut qu'ils soient utilisés efficacement pour la défense des intérêts et la communication à l'intention des décideurs politiques. Pour améliorer la communication entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, diverses plateformes de communication et canaux médiatiques pourraient être utilisés. Il est particulièrement important de développer des outils de communication scientifique et politique à utiliser au niveau national, afin d'informer les différents ministères, départements et institutions et de promouvoir ainsi des actions entre les secteurs et les bureaux aux niveaux national et local.

2. Recommandation 9 : Élargir le champ d'application matériel

27. L'inclusion de nouvelles disciplines telles que l'économie dans le SPI pourrait être envisagée, et/ou les membres du SPI pourraient inclure des experts praticiens, comme l'a fait l'IPBES. En faisant du SPI un organe composé de scientifiques indépendants qui ne sont pas nommés par les parties mais sélectionnés en fonction de leurs mérites, on pourrait lui donner plus de latitude pour aborder ouvertement les questions qui entravent la mise en œuvre, en vue de leur examen par le CST. En outre, les travaux du SPI pourraient être mieux harmonisés avec les ordres du jour et les priorités du CRIC et des COP.

3. Recommandation 10 : Affiner la portée scientifique de l'UNCCD

28. L'élargissement de la participation de la communauté scientifique au processus de l'UNCCD pourrait être un moyen efficace d'influencer l'engagement des gouvernements et des praticiens. Il pourrait s'agir de s'engager avec les réseaux scientifiques régionaux et d'autres partenaires experts aux niveaux régional et national, depuis la production et la compilation d'informations sur des sujets scientifiques et politiques spécifiques jusqu'au soutien à la collecte de données pour l'établissement des rapports nationaux.

Questions qui pourraient être examinées lors des consultations participatives :

- Quelles seraient les mesures les plus importantes pour renforcer l'efficacité des travaux scientifiques et politiques de l'UNCCD ?

E. Suivi et rapports

29. Au fur et à mesure que la mise en œuvre du Cadre stratégique et des cinq objectifs stratégiques progresse, des outils permettant de mesurer les réalisations au-delà de la livraison des résultats immédiates seront nécessaires, non seulement pour rendre des comptes

aux donateurs, mais aussi pour démontrer les avantages aux décideurs politiques et renforcer ainsi l'élan politique. Ceci est particulièrement important pour les résultats du NDT dans le contexte de l'UNCCD, mais compte tenu des nombreux engagements de restauration des terres pris en dehors de l'UNCCD, au moins un certain suivi de l'impact au niveau mondial sera également nécessaire dans les années à venir. Il sera important de s'assurer que même si l'UNCCD ne joue pas un rôle central dans ce suivi, elle aura accès aux informations produites par d'autres.

30. Dans de nombreux pays, les systèmes de suivi de la DLDD sont faibles, les niveaux de référence ne sont souvent pas clairement établis et/ou les estimations de la taille totale des terres dégradées, de la gravité de leur dégradation et des effets de la sécheresse varient. Le système de rapport actuel, PRAIS 4, a été considérablement amélioré par rapport à PRAIS 3, notamment en ce qui concerne l'utilisation de données par défaut provenant de fournisseurs de données géospatiales et ses fonctions de traitement et de stockage en ligne. Il semble que le système soit devenu plus convivial et les points focaux nationaux ont accueilli favorablement son introduction. Bien que cela facilite la préparation des rapports nationaux, une conversion plus poussée des données en informations pertinentes pour les décideurs nationaux/régionaux/locaux pourrait être envisagée.

31. Les rapports nationaux actuels fournissent des informations sur les tendances de chaque objectif stratégique, mais il y a très peu d'efforts pour établir des liens de causalité ou pour attribuer les progrès observés à l'UNCCD. S'il sera toujours très difficile d'identifier l'impact concret des activités de l'UNCCD sur le terrain, un alignement plus cohérent des indicateurs sur les impacts prévus contribuerait certainement à cet effort. Afin d'améliorer le cadre de suivi et d'établissement de rapports de l'UNCCD, l'évaluation indépendante formule les recommandations suivantes :

1. Recommandation 11 : Améliorer le système d'information actuel

32. Les indicateurs relatifs au premier objectif stratégique concernant l'amélioration des écosystèmes se concentrent sur les données biophysiques. Le processus d'établissement des rapports nationaux bénéficierait d'autres données pertinentes qui montrent également les implications économiques et sociales de la dégradation des terres, en particulier l'impact sur la production et la sécurité alimentaires. Les avantages connexes de la restauration des terres, tels que la réduction de la pauvreté, l'emploi des jeunes et la diversification des revenus ruraux, devraient également faire l'objet d'un suivi et d'un rapport systématiques, car ces données permettraient de mobiliser davantage de soutien de la part des donateurs. Il en va de même pour la bonne gouvernance foncière, y compris les décisions relatives au régime foncier et les actions actives en faveur de l'égalité des sexes, qui sont reconnues par la COP comme étant nécessaires pour atteindre les objectifs de la NDT, alors que leur mise en œuvre progresse de manière inégale selon les pays.

33. La collecte et la communication de données de ce type pourraient s'inscrire dans le cadre du deuxième objectif stratégique relatif à l'amélioration des conditions de vie, qui comporte actuellement des indicateurs très généraux sur l'évolution de la pauvreté, l'accès à l'eau potable et l'exposition à la dégradation des sols, mais ne présente pas de liens de causalité avérés avec les travaux de l'UNCCD. Il conviendrait également d'examiner plus les indicateurs relevant du quatrième objectif stratégique relatif aux synergies, en consultation avec les deux autres conventions de Rio.

34. Une évaluation approfondie du modèle de rapport PRAIS 4 et de ses résultats devrait être réalisée avant qu'une décision ne soit prise sur la poursuite de son développement. Le SPI devrait être impliqué dans cet exercice qui devrait être conclu suffisamment longtemps avant l'expiration du Cadre stratégique actuel, pour être pris en compte dans la conception des mécanismes de suivi et d'établissement de rapports du Cadre suivant, en utilisant les mécanismes établis tels que le groupe de contact conjoint entre le CST et le CRIC au sein de la COP.

2. **Recommandation 12 : Mesures visant à réviser ou à compléter les rapports nationaux actuels**

35. L'amélioration de la précision et de l'utilisation pratique du suivi des progrès et de l'évaluation de l'impact au titre du cadre stratégique peut impliquer une variété de mesures. Les indicateurs et mesures actuels pourraient être révisés ou complétés pour inclure des informations sur les résultats qui sont plus directement pertinents pour le travail effectué dans le cadre de l'UNCCD. De nouvelles approches pour la collecte et la mise à disposition d'informations pourraient être adoptées pour compléter les rapports nationaux, comme la réalisation d'évaluations transversales périodiques ou d'études approfondies sur un aspect spécifique des objectifs stratégiques sélectionnés. Cela ne doit pas nécessairement augmenter la charge de travail de l'UNCCD, si des partenaires experts qui travaillent sur les sujets en question peuvent être engagés pour apporter leur soutien. La collaboration naissante de l'UNCCD avec le cadre de suivi de la restauration des écosystèmes dirigée par la FAO est un exemple de ce type de partenariat potentiel.

Questions qui pourraient être examinées lors des consultations participatives :

- Comment le suivi et l'établissement de rapports dans le cadre de l'UNCCD devraient-ils être améliorés ?

V. **Conclusions**

36. Les Parties peuvent noter que les recommandations du rapport d'évaluation indépendant sont de nature diverse : certaines d'entre elles peuvent être mises en œuvre immédiatement, si les Parties le souhaitent, tandis que d'autres nécessiteront plus d'efforts et de temps. L'une des possibilités d'examiner ces propositions à plus long terme dans le présent rapport est de les considérer comme des jalons possibles pour l'agenda de l'UNCCD après 2030. De ce point de vue, l'évaluation à mi-parcours servirait à lancer un processus de réexamen et éventuellement de révision de plusieurs éléments clés de la Convention, qui serait achevé sous la forme du prochain Cadre stratégique de l'UNCCD, à partir de 2030 ou selon la décision des Parties.

37. Ce processus de réexamen pourrait, conformément au rapport d'évaluation indépendant, comporter les éléments suivants :

- (a) L'examen d'un ou de plusieurs objectifs globaux fixant des objectifs clairs et simples pour l'UNCCD ;
 - (b) Révision ou complément du suivi et de l'établissement de rapports aux fins de l'UNCCD (et au-delà, si nécessaire), en accordant une plus grande attention aux données qui reflètent les travaux de l'UNCCD et qui peuvent être collectées et vérifiées plus facilement ;
 - (c) l'examen des moyens d'assurer la mise en œuvre de l'UNCCD à plus grande échelle sur le terrain, ce qui comprendrait l'établissement d'un lien entre la science, la politique et la pratique et la mise en place d'une action à grande échelle pour soutenir les capacités et les actions au niveau des pays ; et
 - (d) Examen d'autres mesures visant à renforcer la mise en œuvre conjointe des trois conventions de Rio.
-